

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Approuvé par le **Mandat**
Saubraz, le **15**
Syndic
D. Marguerite

Secrétaire
N. Joss

Approuvé par le **Mandat**
Saubraz, le **15**
Syndic
D. Marguerite

Secrétaire
N. Joss

Dossier n° 2239

Version du document 13.03.2023

PLANEL SA LAUSANNE

Approuvé par le Département compétent du Canton de Yverdon
Lausanne, le
La Chefte du Département

Adopté par le Conseil général
Saubraz, le
Président

Secrétaire

Entré en vigueur le

GENERALITES

Périmètre du plan d'affectation communal

Périmètre du plan d'affectation du village

AFFECTATIONS

Zone de desserte 18 LAT

Zone des eaux 17 LAT

Zone agricole 16 LAT

Zone agricole protégée 16 LAT

Aire forestière 18 LAT - Isère indicative

Zone militaire 18 LAT

MESURES DE PROTECTION

Monuments culturels - objets notés 3 au recensement architectural

Monuments culturels - objets notés 3 au recensement architectural

Monuments culturels - objets classés MH

Objets portés à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites - n° d'identification

Objets linéaires portés à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites - n° d'identification

Régions archéologiques - n° d'identification

Zones de protection des eaux

Sites pollués

Secteurs de protection de la nature et du paysage 17 LAT

Tronçons routiers en conflit avec la migration des amphibiens

Espace réservé aux eaux

MESURES D'EQUIPEMENT

Itinéraire cantonal de randonnée pédestre - tracé indicatif

